



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

jeunesse et politique de la ville

Question au Gouvernement n° 1223

Texte de la question

JEUNESSE ET POLITIQUE DE LA VILLE

M. le président. La parole est à Mme Nadia Hai, pour le groupe La République en marche.

Mme Nadia Hai. Ma question s'adresse à M. Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la cohésion des territoires. À l'heure où le plan pauvreté vise à rejeter la fatalité de la détresse sociale et économique, le plan santé, à donner un sens à la notion d'égal accès aux soins partout et pour tous, et le dispositif « cœur de quartiers » à lancer une nouvelle dynamique de cohésion de nos territoires, qu'en est-il des mesures en faveur de notre jeunesse, en particulier des jeunes des territoires fragiles ?

Cette jeunesse, monsieur le secrétaire d'État, vous le savez comme nous, doit souvent endurer toutes les formes d'inégalités. Nés sur des territoires fragiles économiquement, ils subissent l'inégalité dès le départ. Ils souffrent d'une inégalité des chances, étant victimes par ricochet de crises multidimensionnelles – économiques, sociales, identitaires. Ils subissent une inégalité de traitement, payant ainsi le prix de quatre décennies d'une politique de la ville qui non seulement n'a pas répondu au mal profond qui frappe les quartiers concernés, mais qui, de fait, a eu pour effet de creuser les inégalités.

Dès lors, le choix qui a été fait de placer l'humain au cœur du dispositif, de miser sur l'émancipation de chaque jeune, représente un pari osé et un véritable changement de paradigme. C'est un signe fort de notre engagement collectif en faveur de la jeunesse.

Cependant – et je le vois chaque jour dans ma circonscription, dans nos territoires –, l'attente, l'impatience, l'exigence sont immenses.

Car cette même jeunesse, en quête d'avenir, bouillonne d'innovations, d'envie et de courage pour construire son destin. Encore faut-il qu'on lui en donne les moyens et ce, dès le stage de troisième.

Vous l'aurez compris, monsieur le secrétaire d'État, cette jeunesse des territoires fragiles n'a besoin ni d'être assistée, ni de supporter une quelconque forme de paternalisme. Et personne n'a le monopole de son malaise.

Il ne s'agit pas de lui réserver un traitement de faveur mais, par un juste retour des choses, de lui rendre l'égal accès aux droits et à l'égalité des chances.

Devant ces attentes, quelles réponses pouvons-nous formuler, monsieur le secrétaire d'État, pour que chaque enfant de la République ait réellement sa chance dans notre pays ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la cohésion des territoires. (« Où est Jacques Mézard ? » sur les bancs du groupe LR.)

M. Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la cohésion des territoires. Madame la députée, vous posez la question du pacte républicain : quel espoir pouvons-nous donner à notre jeunesse ? Quel avenir pouvons-nous lui assurer ?

M. Pierre-Henri Dumont. « Traversez la rue ! »

M. Julien Denormandie, secrétaire d'État. Contrairement à ce que beaucoup prétendent, et à ce qui a inspiré pendant des années les majorités successives, la principale des inégalités dans notre pays n'est pas une inégalité de revenus, mais une inégalité de destin. (Exclamations sur les bancs du groupe LR.)

C'est vrai, lorsque j'ai rencontré avec vous des jeunes de vos circonscriptions, j'ai pu mesurer qu'ils n'avaient pas les mêmes chances que s'ils avaient habité ailleurs. La réalité est là, et elle est le fruit de décennies de politiques, parfois discriminantes.

M. Éric Straumann. Vous aggravez la situation !

M. Aurélien Pradié. Pensez à l'APL !

M. Julien Denormandie, secrétaire d'État. Que faut-il faire aujourd'hui ? Attaquer le problème à la racine, restaurer une égalité de destin, investir dans l'éducation, comme nous le faisons avec Jean-Michel Blanquer grâce, en particulier, au doublement des classes. Parce que nous devons investir tout au long du parcours éducatif, nous avons pris des engagements très clairs concernant les stages des élèves de troisième. Pas moins de 15 000 stages seront proposés par l'État, 15 000 par les entreprises – hier encore, j'étais avec quarante d'entre elles pour suivre leurs engagements. Quant à la formation professionnelle, depuis quand un Gouvernement n'a-t-il pas investi 2 milliards d'euros pour former les jeunes de nos quartiers ?

M. Aurélien Pradié. N'oubliez pas ce que vous avez fait avec l'APL !

M. Julien Denormandie, secrétaire d'État. C'est vous, mesdames et messieurs les députés, c'est cette majorité qui l'a décidé. (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)

Quant à l'embauche, la discrimination existe encore aujourd'hui. Certains s'y sont habitués, et n'ont pas fait tout ce qu'il aurait fallu pour la combattre. Nous exploitons, au contraire, tous les outils existants pour recréer un réseau entre les jeunes des quartiers et les entreprises.

J'étais hier à Poissy pour inaugurer une école du numérique. Grâce à elle, beaucoup de jeunes trouveront du travail demain.

Pour lutter contre la discrimination, nous sommes prêts à aller jusqu'au *name and shame*, afin de dissuader toutes les entreprises de s'y risquer.

Il n'y a pas de fatalité : nous luttons contre l'inégalité de destin. (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.)

Données clés

Auteur : [Mme Nadia Hai](#)

Circonscription : Yvelines (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1223

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Cohésion des territoires (M. le SE auprès du ministre)

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 octobre 2018](#)